

Luxembourg, le 12 mai 2026

**Objet : Informations supplémentaires en réponse à la question
parlementaire 3470**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En réponse à la question parlementaire n° 3470 sur les écoles et lycées à journée continue, Monsieur le Ministre a fourni des informations sur les établissements concernés. Toutefois, j'aimerais aussi obtenir des éclaircissements sur les écoles publiques et privées proposant des programmes scolaires particuliers, tels que nationaux, européens ou internationaux.

Dans ce contexte, je souhaiterais que Monsieur le Ministre puisse ventiler ses réponses en relation avec les catégories d'établissements suivants :

- les écoles maternelles et primaires européennes publiques ;
- les écoles maternelles et primaires publiques proposant un enseignement international anglophone et français ;
- les lycées publics à régime à plein temps ;
- les lycées publics de l'enseignement secondaire proposant :
 - un enseignement européen ;
 - un enseignement international ;
 - un enseignement international anglophone ;
 - un enseignement germano-luxembourgeois ;
- les établissements secondaires privés suivant le programme national du ministère ;

1. Monsieur le Ministre peut-il dresser une liste exhaustive des établissements concernés, en indiquant pour chacun :
 - le statut public ou privé
 - la localisation ;
 - le ou les programmes proposés ;
 - le niveau d'enseignement concerné ?
2. Monsieur le Ministre peut-il indiquer, pour chaque établissement, le nombre d'élèves inscrits ainsi que, si possible, les trois nationalités les plus représentées parmi les élèves ?
3. Monsieur le Ministre peut-il fournir, pour chaque établissement et pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 :
 - le nombre de demandes d'inscription ;
 - la capacité d'accueil ;
 - et, le cas échéant, le nombre d'élèves placés sur liste d'attente ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux



David Wagner
Député



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 4086 de Monsieur le Député David Wagner

1. Monsieur le Ministre peut-il dresser une liste exhaustive des établissements concernés, en indiquant pour chacun :

- le statut public ou privé
- la localisation ;
- le ou les programmes proposés ;
- le niveau d'enseignement concerné ?

2. Monsieur le Ministre peut-il indiquer, pour chaque établissement, le nombre d'élèves inscrits ainsi que, si possible, les trois nationalités les plus représentées parmi les élèves ?

Ad 1) et 2)

Le tableau 1 renseigne, pour les différents lycées, le statut, la localisation¹, l'offre scolaire ainsi que le nombre d'élèves inscrits.

Légende

- A : école maternelle et primaire européenne publique
- B : école maternelle et primaire publique proposant un enseignement international anglophone et français
- C : lycée public ou privé à régime à plein temps
- D : lycée public de l'enseignement secondaire proposant un enseignement européen
- E : lycée public de l'enseignement secondaire proposant un enseignement international francophone (BI)
- F : lycée public de l'enseignement secondaire proposant un enseignement international anglophone (IB)
- G : lycée public de l'enseignement secondaire proposant un enseignement international anglophone (Cambridge)
- H : lycée public de l'enseignement secondaire proposant un enseignement germano-luxembourgeois
- I : établissement secondaire privé suivant le programme national

¹ Pour la localisation, seule l'adresse principale est indiquée.

			primaire			secondaire							
Lycée	Statut	Localisation	A	B	Nb. élèves	C	D	E	F	G	H	I	Nb. élèves
AL	public	Luxembourg			0	x			x				1494
ALR	public	Redange			0	x							1408
BLL	public	Luxembourg			0	x							1676
ECG	public	Luxembourg			0	x							488
EHTL	public	Diekirch			0	x							395
ENSA	public	Luxembourg			0	x							1198
EIDE	public	Differdange	x		781	x	x						1625
EIGT	public	Luxembourg	x		377	x	x						762
EIMAB	public	Mersch	x		181	x	x						546
EIMLB	public	Mondorf-les-Bains	x		177	x	x						359
ENAD	public	Esch-sur-Alzette			0	x							788
EPF	privé	Luxembourg			0	x						x	1616
EPMC	privé	Esch-sur-Alzette			0	x						x	433
EPND	privé	Luxembourg			0	x						x	76
EPSA	privé	Ettelbruck			0	x						x	1010
LAM	public	Luxembourg			0	x							1510
LAML	public	Luxembourg			0	x							1380
LBV	public	Belvaux			0	x							1601
LCD	public	Diekirch			0	x							1291
LCE	public	Echternach			0	x							1165
LEM	public	Mersch			0	x							839
LESC	public	Clervaux	x		254	x	x						1039
LGE	public	Esch-sur-Alzette			0	x							865
LGK	public	Esch-sur-Alzette			0	x							1866
LGL	public	Luxembourg			0	x							1090
LHCE	public	Esch-sur-Alzette			0	x							961
LJBM	public	Mamer			0	x							1084
LLIS	public	Junglinster	x		355	x	x						1267
LMA	public	Pétange			0	x			x				2026
LML	public	Luxembourg		x	522	x				x			1639
LMRL	public	Luxembourg			0	x							1667
LN	public	Wiltz			0	x							1286
LNB	public	Dudelange			0	x							1789
LPEM	privé	Luxembourg			0	x						x	655
LRSL	public	Luxembourg			0	x							847
LTA	public	Gilsdorf			0	x							652
LTC	public	Luxembourg			0	x			x				2594
LTETT	public	Ettelbruck			0	x			x				1570
LTL	public	Esch-sur-Alzette			0	x							1695
LTPES	public	Mersch			0	x							823
MLG	public	Grevenmacher			0	x							1267
NOSL	public	Diekirch			0	x							795
SLL	public	Luxembourg			0	x							504
SLP	public	Perl (DE)			0	x					x		547

Tableau 1 : Statut, localisation, offre scolaire et nombre d'élèves inscrits

Le tableau 2 indique pour chaque lycée les trois nationalités les plus représentées parmi les élèves.

Lycée	Nationalités les plus représentées		
	Nationalité 1	Nationalité 2	Nationalité 3
AL	Luxembourgeoise	Française	Belge
ALR	Luxembourgeoise	Portugaise	Belge
BLL	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
ECG	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
EHTL	Luxembourgeoise	Portugaise	Ukrainienne
ENSA	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
EIDE	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
EIGT	Luxembourgeoise	Française	Italienne
EIMAB	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
EIMLB	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
ENAD	Luxembourgeoise	Portugaise	Érythréenne
EPF	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
EPMC	Luxembourgeoise	Portugaise	Italienne
EPND	Française	Luxembourgeoise	Espagnole
EPSA	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LAM	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LAML	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LBV	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LCD	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LCE	Luxembourgeoise	Portugaise	Allemande
LEM	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LESC	Luxembourgeoise	Portugaise	Belge
LGE	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LGK	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LGL	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
LHCE	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LJBM	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LLIS	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
LMA	Luxembourgeoise	Portugaise	Italienne
LML	Luxembourgeoise	Portugaise	Ukrainienne
LMRL	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
LN	Luxembourgeoise	Portugaise	Belge
LNB	Luxembourgeoise	Portugaise	Française
LPEM	Luxembourgeoise	Portugaise	Ukrainienne
LRSL	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
LTA	Luxembourgeoise	Portugaise	Allemande
LTC	Luxembourgeoise	Portugaise	Syrienne
LTETT	Luxembourgeoise	Portugaise	Syrienne
LTL	Luxembourgeoise	Portugaise	Italienne
LTPES	Luxembourgeoise	Portugaise	Monténégrine
MLG	Luxembourgeoise	Portugaise	Allemande
NOSL	Luxembourgeoise	Portugaise	Syrienne
SLL	Luxembourgeoise	Française	Portugaise
SLP	Luxembourgeoise	Allemande	Française

Tableau 2 : Nationalités les plus représentées

3. Monsieur le Ministre peut-il fournir, pour chaque établissement et pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 :

- le nombre de demandes d'inscription ;
- la capacité d'accueil ;
- et, le cas échéant, le nombre d'élèves placés sur liste d'attente ?

Ad 3)

Le tableau 3 ci-dessous ne renseigne les informations demandées que pour la première classe de l'enseignement secondaire dans les différents régimes (enseignement national, enseignement européen, enseignement anglophone, BI/IB). En effet, pour les autres classes, les demandes d'inscription ne sont pas enregistrées de manière centrale, mais seulement au niveau des écoles. Il est encore précisé que le relevé des demandes d'inscription a été effectué au 1^{er} juillet des années respectives, mais que des demandes d'inscription supplémentaires sont également introduites au-delà de cette date.

Le nombre de demandes d'inscription est mis en relation avec le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} octobre et non avec la capacité d'accueil. En effet cette dernière n'est pas à considérer comme une grandeur absolue et invariable d'une année à l'autre, mais elle peut évoluer en fonction des effectifs des différentes années d'études et en fonction de l'offre scolaire proposée par les établissements.

Finalement, la notion de « liste d'attente » est également sujette à caution : elle n'existe pas pour l'enseignement national, mais seulement pour l'enseignement international et européen.

Le tableau 3 indique les données pour l'enseignement national.

Pour l'enseignement international et européen, il y a lieu de se reporter au tableau 4. Il indique les demandes d'inscription ainsi que le nombre de places réellement disponibles à la suite du passage des élèves de P5 à S1.

	Inscriptions					
	2023/2024		2024/2025		2025/2026	
Lycée	Dem. d'inscript. 1er juillet	Inscriptions 1er octobre	Dem. d'inscript. 1er juillet	Inscriptions 1er octobre	Dem. d'inscript. 1er juillet	Inscriptions 1er octobre
AL	167	170	186	184	223	245
ALR	245	243	296	249	236	235
BLL	34	52	26	72	47	88
EPF	191	197	199	202	209	214
EPMC	63	69	36	66	69	70
EPND	7	11	4	9	6	7
EPSA	95	90	102	105	84	89
LAM	143	158	172	151	137	144
LAML	304	271	361	277	389	250
LBV	183	216	151	196	97	175
LCD	204	217	244	242	249	228
LCE	151	156	200	183	196	199
LEM	172	174	187	187	185	183
LESC	92	86	73	74	76	90
LGE	97	132	140	140	122	124
LGK	284	284	285	278	301	262
LGL	134	143	156	152	145	159
LHCE	193	153	145	127	166	167
LJBM	150	176	138	150	112	149
LLIS	83	73	17	21	27	24
LMA	193	259	224	248	194	252
LML	70	74	64	66	70	64
LMRL	304	258	297	248	274	248
LN	208	214	217	210	213	215
LNB	281	304	273	271	289	282
LPEM	45	38	31	35	91	95
LRSL	93	114	116	116	126	139
LTA	38	41	45	48	31	32
LTC	74	86	78	101	115	118
LTETT	83	100	121	131	95	103
LTL	182	177	179	154	228	168
MLG	191	197	166	168	172	174
NOSL	85	98	105	123	130	127
SLL	94	96	88	88	102	102

Tableau 3 : Données relatives aux inscriptions aux offres nationales des lycées

	Inscriptions					
	2023/2024		2024/2025		2025/2026	
Lycée	Demandes d'inscription	Places disponibles	Demandes d'inscription	Places disponibles	Demandes d'inscription	Places disponibles
EIDE	216	100	190	77	206	91
P5 - S1	115		165		141	
EIGT	242	96	288	96	367	96
P5 - S1	0		0		0	
EIMAB	144	59	203	95	186	94
P5 - S1	0		0		0	
EIMLB	91	30	80	24	92	25
P5 - S1	36		32		42	
LESC	62	58	65	53	56	37
P5 - S1	24		28		34	
LLIS	173	82	209	100	160	73
P5 - S1	43		44		65	
LML	115	27	153	20	125	45
P5 - S1	101		119		83	

Tableau 4 : Données relatives aux inscriptions aux offres internationales et européennes des lycées

Luxembourg, le 14. Juillet 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH